

Cher(e) TTO,

Le programme Anticipate n'a pas fondamentalement changé par rapport aux années précédentes. Cependant, nous avons fait un certain nombre d'améliorations :

1. Dans l'appel 2017 nous avons mis un peu plus en avance le terme *valorisation sociale*
2. Les critères d'éligibilité et les critères d'évaluation (avec pondération) ont été reformulés plus clairement dans le règlement.
3. Les étapes du suivi de votre projet par Innoviris ont également été reformulées dans le règlement de sorte que celles-ci soient plus en phase avec la réalité.
4. Les directives comptables ont été mises à jour et mis en conformité avec la réglementation en vigueur. Cela entraîne un certain nombre de conséquences spécifiques que nous tenons à souligner. Le budget est maintenant divisé en (1) frais de personnel, (2) coûts des instruments et du matériel, (3) frais de sous-traitance et (4) autres frais d'exploitation (autres frais de fonctionnement). Les coûts des instruments et du matériel (2) sont amortis sur cinq ans et ne peuvent donc pas être entièrement amortis dans le cadre d'un projet de quatre ans. D'autre part, il est maintenant possible d'inscrire dans le budget du projet des instruments et du matériel utilisés dans le cadre du projet, mais achetés avant le début du projet. Coûts de brevets et licences peuvent maintenant aussi être inscrits sous l'en-tête des frais de sous-traitance (3). Le remboursement de certaines dépenses plus petites, telles que l'achat d'un écran supplémentaire pour un ordinateur portable, ont été facilitées. Ces nouvelles directives couvrent tous les nouveaux projets Anticipate à partir de 2017. Notez qu'il est important pour la note de créance de toujours utiliser le numéro de compte bancaire qui est mentionnée dans l'arrêté.

Le budget disponible pour tous les projets dans l'appel Anticipate 2017 est d'environ 3,8 millions d'euros. Tout comme l'année passée, aucun montant maximum ne sera imposée aux projets en termes de nombre de chercheurs ou de subvention demandée. Le budget demandé doit bien sûr être en conformité avec la charge de travail. Le score du projet (conformément aux critères établis), son classement dans l'ensemble des projets, et le budget disponible déterminera si le projet sera ou non financé.

Pour plus d'information

Suzana Koelet (adviser scientifique)

skoelet@innoviris.brussels

026005080

Leontine Verhertbruggen (adviser financier)

lverhertbruggen@innoviris.brussels

026005025
